

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cindy Mailhot

<https://www.cadre21.org/membres/637809a98e00bacb8fe5ed43>

Date d'obtention : 2023-12-04 18:03:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De ne jamais regarder les images (photos, vidéo).

Suivre la trousse sexto

S'il y semble y avoir une intention malveillante, ne pas interroger le jeune et référer à la police.

Saisir les téléphones cellulaires dans la pochette à cette effet (éteint)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne vais me sentir plus accompagné et structuré dans le cadre des interventions de ce genre.

Cela va également me sécuriser d'avoir une marche à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester dans les faits, objectifs, sans jugement et bienveillante.

M'assurer que le processus est respecté, les étapes suivies.